

VILLE D'ARBOIS

DEPARTEMENT DU JURA

DEL 26.03.31-17

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2026

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<p><u>PRÉSENTS</u> : Mme DEPIERRE Valérie, Maire, M. JAILLET Marc, Mmes BUGADA Catherine, BRIOT-GAIDIOZ Cécile, M. BEN LAHBIB Abdelkarim, Mme REGALDI Sylvie, M. TAUBATY Christian, Mme JEANDENANS Jennifer, M. MILLE Pierre, Mme BOUDRY Jeanne, M. LANQUETIN Jean-Philippe, Mme LAMY Alice, M. ROBERGET Philippe, Mme HALLE Cathy, M. LEMESRE Matthieu, Mme CHATEAU Christine, M. PRUDENT Adrien, M. VUILLET Olivier, Mme DUBOZ Catherine, M. BRUNIAUX Philippe, Mme SOLNON Marie-Pierre, M. COURT Jean-Louis, conseillers municipaux.</p> <p><u>ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR</u> : M. CHUARD Valentin a donné pouvoir à Mme DEPIERRE Valérie</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : M. TAUBATY Christian</p>
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 22	
Nb de procuration : 1	
Convocation du : 27 / 03 / 2026	

DÉLIBÉRATION N° 17 :

Désignation du représentant de la commune au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal du Pays du Revermont (CHIPR)

VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L.6143-3 et suivants relatifs à la gouvernance des établissements publics de santé,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (dite loi « HPST »),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-21,

CONSIDÉRANT que le Centre Hospitalier Intercommunal du Pays du Revermont regroupe plusieurs établissements situés sur les communes de Salins-les-Bains, Arbois, Bracon, Poligny et Sellières,

CONSIDÉRANT que la commune d'Arbois dispose d'un siège au sein du conseil de surveillance, étant la principale commune d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu autre que celle du siège de l'établissement principal,

CONSIDÉRANT que ce représentant doit être élu par le Conseil municipal en son sein,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE DESIGNER**, pour représenter la commune d'Arbois au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal du Pays du Revermont, Mme REGALDI Sylvie.
- **DE DIRE qu'elle sera élue pour la durée du mandat**
- **DE CHARGER Mme la Maire de notifier cette présente délibération au Centre Hospitalier Intercommunal du Pays du Revermont.**

Résultat du vote : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Maire,

Le Secrétaire de Séance,



Valérie DEPIERRE



Christian TAUBATY